

*Doudeville*



*Capitale du lieu*

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT**  
**Commune de DOUDEVILLE**  
**Seine-Maritime**

**REGLEMENTATION DES HEURES DE MISE EN SERVICE DE**  
**L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales chargeant le Maire de la police municipale,

Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage,

Vu la loi n°2009-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'Environnement en créant les articles L.583-1 à L583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses,

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2017 relative au projet d'extinction de l'éclairage public,

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'éclairage public fonctionnera sur le territoire de la commune aux horaires suivants :

- extinction tous les jours de 23 heures à 05 heures, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches.

Article 2<sup>ème</sup> : Une publicité du présent arrêté sera faite sur le site internet de la commune. En outre, il sera affiché dans les panneaux municipaux pendant une durée de deux mois.

Doudeville, le 02 octobre 2017

**Ampliations :**

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- D.D.R
- Service Incendie
- Service Voirie
- Le demandeur
- Trésorerie
- Registre

Le Maire,



Erick MALANDRIN